

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire.

Date de la convocation : 23 mars 2026

PRÉSENTS : MMES et MM MARECHAL Laëtitia, MICHON Nicolas, CHAUVEAU Caroline, ROUSSEAU Matthieu, JAUFFRIT Sylvie, OBERRIEDER Alexandre, MORIN Benoit, BENEZY Hélène, COSTE David, BRIANCEAU Aline, GIRARDEAU Antoine, BONNIN Céline, PIKE Carole, BESSONNET Amandine, COULON FEBVRE Pierre, REDON Daniel, CABOCHE Francky, MONTIEL Marie-Alice, MARTINEAU Karine

M. MICHON Nicolas a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de 5 adjoints au maire maximum.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 3 le nombre des adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de l'Aiguillon sur Vie un effectif maximum de 5 adjoints,

Après en avoir délibéré, 15 pour, 4 contre, 0 abstention :

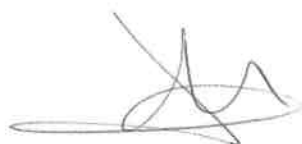
DECIDE :

Article unique : de fixer à 3 le nombre de postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Nicolas MICHON

Mme La Maire,
Laëtitia MARECHAL




Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :
la télétransmission en Sous-Préfecture le : 27/03/2026
et de la publication sur le site internet le : 31/03/2026